



Résumé

Le terme « industrie du futur » caractérise la quatrième vague de la révolution industrielle affectant actuellement l'ensemble des entreprises. S'appuyant sur les nouvelles technologies et un recours massif aux données, elle pourrait

contribuer à renforcer l'attractivité de l'industrie française, dont la part dans l'économie nationale est décroissante (son poids dans le PIB a diminué de 20 % en 15 ans).

Toutefois, selon un sondage de Bpifrance, seuls 13 % des dirigeants de PME et ETI françaises considéraient en 2017 la transformation numérique comme une priorité stratégique. Notre pays ne doit pas se laisser distancer par la concurrence internationale. Pourtant, force est de constater que la dynamique de déploiement actuelle ne permettra pas à l'industrie du futur de livrer toutes ses promesses dans l'Hexagone.

S'appuyant sur de nombreux échanges avec l'ensemble des parties prenantes du secteur industriel, privées comme publiques, le rapport propose ainsi de créer, sur l'ensemble du territoire, des centres d'accélération de l'industrie du futur à destination des PME et ETI afin de renforcer la compétitivité de notre industrie. Ces derniers permettraient de rationaliser les dispositifs d'aides à l'industrie du futur qui existent déjà mais qui demeurent parfois peu lisibles ou sont trop dispersés pour être réellement efficaces.

L'industrie du futur : un atout face à la désindustrialisation de la France...

Le poids de l'industrie en France a connu, à l'image de la plupart des autres économies développées, une tendance inquiétante. L'industrie a ainsi perdu près de 20 % de son poids dans le PIB en 15 ans et 1,4 million d'emplois en 25 ans. En 2016, l'industrie manufacturière ne représentait plus que 10,2 % du PIB français contre 14,4 % en moyenne dans l'Union européenne.

La France doit par ailleurs faire face à des difficultés structurelles et conjoncturelles auxquelles l'industrie n'échappe pas, qu'il s'agisse de sa faible compétitivité-prix ou encore de son positionnement

« hors-prix » (qualité, innovation, design, image de marque, réseaux de distribution...) défavorable.

En favorisant le renouvellement du parc industriel, en créant de nouveaux métiers et de nouveaux besoins, le déploiement de l'industrie du futur en France devrait permettre à l'industrie française de bénéficier d'une nouvelle dynamique. Celle-ci doit s'appuyer pleinement sur les avantages dont dispose le pays, mais qui ne suffisent pas aujourd'hui à créer l'attractivité escomptée : des infrastructures de qualité, une énergie bon marché, des formations reconnues.

... dont le déploiement doit être accéléré !

Malgré l'ampleur des enjeux économiques et sociaux qui y sont associés, la France apparaît en retard dans le déploiement des technologies liées à l'industrie du futur, notamment au sein des PME et ETI. C'est particulièrement le cas face à d'autres pays industrialisés, tels l'Allemagne, les États-Unis ou encore la Chine.

Une action commune de l'ensemble des acteurs, pouvoirs publics comme secteur privé, est donc nécessaire afin de mener un effort de coordination, de rationalisation et d'accélération des initiatives existantes.

Si les grands groupes disposent généralement en leur sein des outils et des moyens leur permettant de déployer les technologies adéquates, c'est souvent plus compliqué pour les PME et ETI qui forment pourtant le principal tissu économique de notre pays (53 % des salariés français). C'est donc vers elles, en lien avec l'ensemble de l'écosystème, que doivent s'orienter en priorité les dispositifs d'appui et d'accompagnement.

NOTRE PROPOSITION

Mettre en place, sur les territoires, des centres d'accélération de l'industrie du futur offrant aux PME et aux ETI une solution intégrée pour le déploiement à l'échelle de l'industrie du futur ainsi que l'accès à des développements innovants.

Qu'est-ce qu'un centre d'accélération de l'industrie du futur ?

Créé sous l'impulsion d'un grand groupe industriel afin de répondre aux enjeux de développement des PME et ETI de son secteur d'activité, un centre d'accélération de l'industrie du futur rapproche l'ensemble de l'écosystème innovant (grands groupes, *starts-ups*, centres de recherche) en un lieu physique unique.

Ces centres d'accélération répondent ainsi aux enjeux d'innovation, de formation et d'accompagnement (notamment financier mais aussi d'aide au déploiement et à l'intégration), rassemblant les différentes solutions sous un même toit.

Ces lieux auront pour but de donner à l'industrie française les moyens de rattraper son retard et de favoriser l'émergence de nouveaux champions industriels de l'innovation, en aidant les *start-ups* technologiques françaises à se développer et en encourageant les collaborations entre acteurs d'un même écosystème.

Afin de répondre aux enjeux locaux, tout en présentant des solutions pour les différentes filières déjà implantées sur le territoire national, il apparaît nécessaire d'organiser, dans un premier temps, un maillage du territoire métropolitain à l'aide d'une vingtaine de centres d'accélération, afin d'accompagner une majorité des 1 800 ETI industrielles et une partie des 50 000 PME de l'industrie et de la construction.

Quel est l'existant sur lequel s'appuyer pour construire le réseau de centres d'accélération ?

Il ne s'agit pas de faire table rase des dispositifs déjà existants mais bien d'accentuer leur modernisation et leur rationalisation. Par ailleurs, toutes les innovations ne sont pas des innovations de rupture et certains changements sont plus incrémentaux et ne nécessitent pas un bouleversement de l'outil industriel. Dans les faits, une large part des développements technologiques liés à l'industrie du futur peut s'effectuer au sein des usines actuelles, en intégrant les nouvelles technologies aux équipements et aux systèmes d'information existants. Il importe alors de mettre en perspective ces évolutions au sein d'un plan stratégique adapté, afin de ne pas limiter ces dernières à de simples améliorations technologiques.

La création de centres d'accélération devra ainsi s'appuyer sur certains modèles existants (IRT, CEA Tech, CETIM), qu'il

s'agira de fédérer et d'intégrer dans une stratégie d'ensemble faisant le lien avec les filières. Ces dispositifs ont chacun des atouts considérables mais ne réunissent pas les trois axes clés identifiés dans le rapport – innovation, accompagnement et formation – répondant efficacement aux besoins des PME et ETI françaises.

Afin de profiter de l'expérience et des atouts des acteurs existants, tout en évitant la multiplication des dispositifs et instances, les industriels, mais aussi Bpifrance, l'Alliance pour l'Industrie du Futur, les régions, pour ne citer qu'elles, seront largement mobilisés dans le cadre de la structuration, du développement stratégique et du positionnement institutionnel de ces centres.

Les objectifs des centres d'accélération s'inscrivent donc en pleine cohérence avec les autres initiatives visant à redonner ses lettres de noblesse à l'industrie, à accompagner l'émergence de nouveaux champions de l'innovation industrielle, à mobiliser les financements publics et les mécanismes d'accompagnement et à enrichir les offres de formation.

L'évolution des mécanismes de financement et d'accompagnement – vers une rationalisation importante et une plus grande visibilité – doit être l'un des piliers du déploiement de l'industrie du futur.

Ces centres d'accélération constitueront par ailleurs un outil privilégié pour remettre l'humain au cœur de l'usine du futur et ainsi renforcer l'autonomie et la polyvalence des équipes, tout en répondant aux craintes légitimes que ces bouleversements technologiques soulèvent, notamment en ce qui concerne l'emploi. La formation, initiale et continue, est un axe essentiel afin d'assurer l'émergence des compétences nécessaires au tissu industriel, et de mobiliser les nouveaux outils technologiques.

Enfin, en encourageant l'adoption de ces nouvelles technologies, les centres d'accélération seront source de progrès sociaux – qualité de vie au travail, moindre pénibilité – et environnementaux – efficacité énergétique, moindre gaspillage –, permettant ainsi de renforcer le sens et l'acceptabilité des évolutions technologiques pour les opérateurs, les consommateurs et la collectivité dans son ensemble.